



Dossier en ligne

Avec le soutien de :



Politique régionale de soutien à l'innovation sociale en Nouvelle Aquitaine



Le soutien à l'innovation sociale constitue une priorité du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, affichée au sein de différents schémas tels que le SRDEII adopté en décembre 2016 ou au sein du Règlement d'Intervention ESS et Innovation sociale adopté en février 2017.

Ce règlement détaille les dispositifs de soutien de la Région (soutien aux projets innovants, aux actions collectives innovantes, aux dynamiques territoriales d'innovation, aide au conseil, au recrutement et au renforcement de compétences).

Un Appel à Manifestation d'Intérêt dédié à l'« Innovation Sociale et Sociétale » a permis depuis 2016 d'accompagner 130 expérimentations.

Pour accompagner le développement de l'innovation sociale, une mission IS et ESS est créée au sein de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine, et la Région soutient le catalyseur Association Territoires et Innovation sociale (ATIS).

Historiquement, le soutien à l'innovation sociale de l'ancien Conseil régional d'Aquitaine avait permis de conférer une reconnaissance institutionnelle de l'innovation sociale, d'établir une définition partagée avec les acteurs, et d'initier des collaborations avec des chercheurs. La **définition partagée** établie en 2014 caractérise notamment l'innovation sociale par la participation active et l'implication des acteurs aux processus de changement, avec trois types d'innovation sociale possibles : de services ou produits, organisationnelle, ou encore territoriale.

Dans l'ex-région Poitou-Charentes, la mise en place d'un guichet unique avait permis de mieux orienter les porteurs de projets socialement innovants et de fédérer un réseau d'acteurs.

Depuis la fusion des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin en Nouvelle Aquitaine, le soutien à l'innovation sociale a été inscrit dans plusieurs schémas tels que le SRDEII (développement économique, innovation, internationalisation), le SRADDET (aménagement, développement durable, égalité des territoires) et le SRESRI (enseignement supérieur, recherche, innovation).

Le **Règlement d'Intervention ESS et Innovation sociale** constitue le cadre politique de référence pour l'action du Conseil régional en la matière. Parmi six modalités d'actions, une est dédiée au soutien à l'innovation sociale, avec l'idée de permettre à la fois la reconnaissance des spécificités de l'innovation sociale et d'en permettre l'instruction en lien avec les aides classiques de soutien aux autres formes d'innovations.

Il s'agira aussi bien d'épauler les porteurs de projets par le financement d'études de faisabilité, que par des aides au conseil, au recrutement et au renforcement de compétences (avec des formations dédiées), que de contribuer à l'amorçage et au développement d'activités et d'espaces d'innovations sur le territoire (accélérateur, co-working, living lab, fab lab, tech shop, centre d'expérimentation, plateforme technique mutualisée, centre de design thinking...).

Depuis 2016, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine a également mis en place un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) annuel dédié à « l'innovation sociale et sociétale »** visant à soutenir l'expérimentation, l'émergence et la structuration de projets socialement innovants. Les projets soutenus dans ce cadre doivent être de nature collective et proposer des coopérations entre partenaires. L'aide régionale est plafonnée à un montant maximum de 40 000 euros. Elle intervient pour accompagner l'action et les travaux de recherches associés dans le cadre de la phase d'émergence des projets (en amont de la commercialisation de services et produits pour les projets qui seront amenés à trouver leur équilibre sur le marché).

L'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine (ADI-NA), présidée par le président du Conseil régional, développe une mission « Innovation sociale et ESS » afin d'accompagner les projets d'innovation sociale par une orientation qualifiée, un appui à la recherche de financement ou un accompagnement stratégique. En partenariat avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, l'ADI-NA organise également des événements de sensibilisation et anime des temps collectifs autour de l'innovation sociale, notamment auprès des lauréats de l'AMI Innovation sociale de la Région.

Le Conseil régional a également participé avec des acteurs de l'ESS et d'autres collectivités locales à la création en 2010 de **l'Association Territoires et Innovation sociale (ATIS)**, un catalyseur qui accompagne l'émergence et le développement des entreprises sociales sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

ATIS cible les projets à fort impact social et économiquement pérennes, créateurs d'emplois. Une soixantaine de projets sont accompagnés par an dans la durée, dans le cadre de différents programmes (fabrique à initiatives, DLA régional, ...).

Chiffres clés

- La Direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation sociale comprends 17 agents
- 79 dossiers d'initiatives expérimentales retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2017 pour un montant total de 1 691 577 euros.

CONTACT:

Christine Moebis,
conseillère déléguée à l'Innovation sociale au
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Pascal Duforestel,
conseiller délégué à l'ESS au
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Jacques Le Priol,
directeur de la mission ESS et Innovation sociale,
jacques.le-priol@nouvelle-aquitaine.fr